

Dakar, le 30 SEPT 2021

CONFIDENTIEL

Toutes sections
2019

TRES URGENT

Dah

BORDEREAU D'ENVOI

- Sean DCP
- Agnès
N. Costa

Des pièces adressées à : Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget.

7.20

Numéro d'ordre	ANALYSE	Nombre de pièces	Observations
01	Transmission du décret n° 2021-1317 du 30 septembre 2021 portant dissolution du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID 19 ». <div data-bbox="429 1159 867 1331" style="border: 1px solid red; padding: 5px; color: red; font-weight: bold;">DGCPT CONFIDENTIEL COURRIER ARRIVÉE N° 05 OCT 2021 00430 Le 05 OCT 2021 00430</div>	01	Pour Attribution
Total		01	

TG
PGT
RGF
TPE
DCP
DCI
DEES

SB => copie
DGB =>

le dossier est prouvé
TPE
TB
CEP
04/10/2021

Tar disponibles à prouze
05/10/2021

D.C.P.
Courrier Arrivé
Dakar Le 05/10/2021
N° 1219

République du Sénégal
Le Ministre Secrétaire Général
Présidence de la République
Oumar Samba BA

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

2021-1317

**Décret n° Portant dissolution du
Comité de suivi de la mise en œuvre des
opérations du « FORCE COVID 19 »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution :

Vu la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;

Vu le décret n° 2007 - 909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République, modifié ;

Vu le décret n°2020-884 du 1^{er} avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Riposte et de Solidarité contre les Effets du COVID- 19 dénommé « FORCE COVID 19 » ;

Vu le décret n° 2020 - 965 du 17 avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID 19 » ;

Vu le décret n°2020 - 966 du 19 avril 2020 portant nomination du Président du Comité de Suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19 » ;

Vu le décret n° 2020 - 2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020 - 2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

Vu le décret n° 2020 - 2103 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination d'un Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2020 - 2104 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

Sur le rapport du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

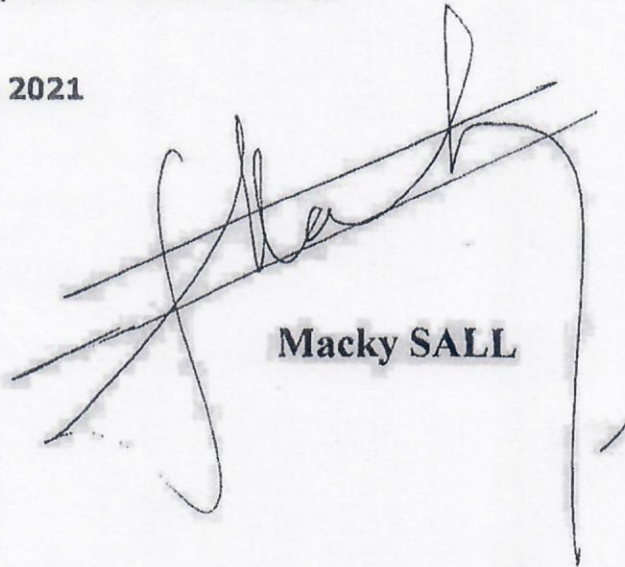
DECRETE :

Article premier : - Le Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID 19 » est dissous.

Article 2.- Les archives, les biens meubles et immeubles, les véhicules, ainsi que le matériel mis à la disposition du Comité de Suivi de FORCE COVID -19, sont transférés au Secrétariat général de la Présidence de la République.

Article 3.- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 30 septembre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Macky SALL', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Macky SALL